



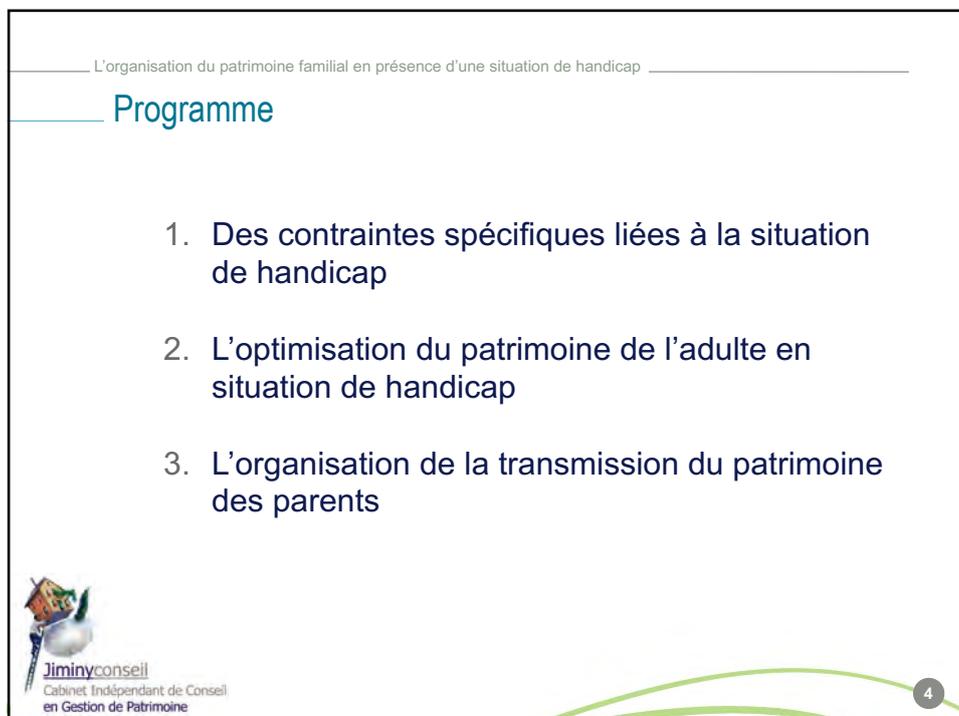
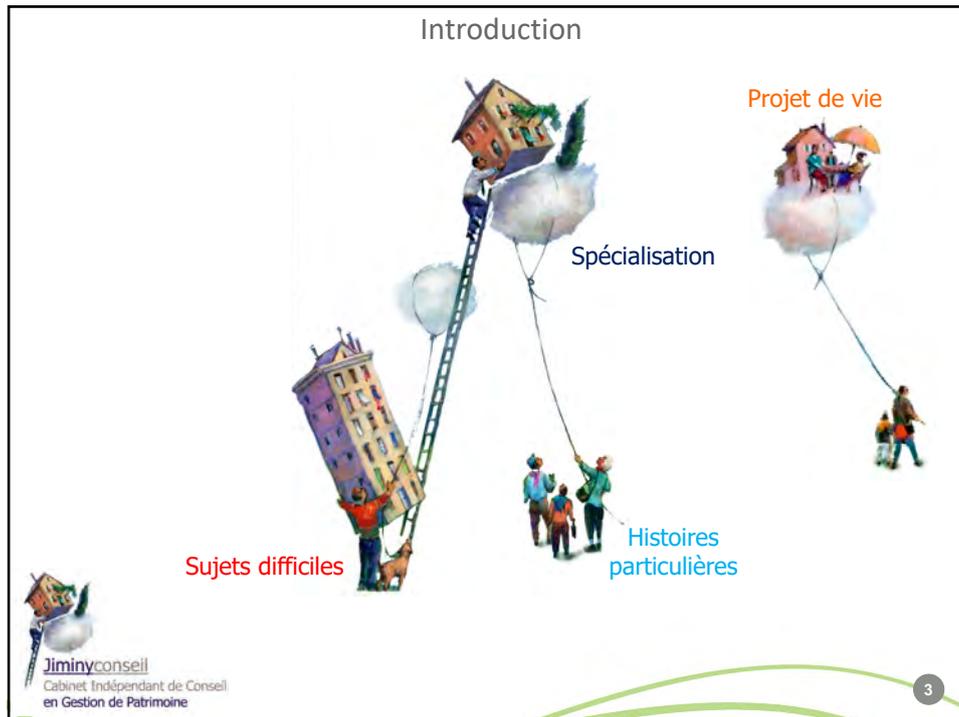
Bagneux,
15 novembre 2019

Conférence



Unapei
HAUTS-DE-SEINE 92

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap



1.

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

5

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

- Les conditions de ressources pour l'AAH
- L'octroi possible d'une aide sociale
- La transmission du patrimoine entre frères et sœurs
- (La nécessité d'une protection)



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

6

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

- Les conditions de ressources pour l'AAH
- L'octroi possible d'une aide sociale
- La transmission du patrimoine entre frères et sœurs



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

7

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Les conditions de ressources pour l'AAH



900 € + 300 € = 900 €



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

8

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Les conditions de ressources pour l'AAH

Vigilance particulière pour les :

- Livrets imposables
- Placements distribuant des revenus imposables
- Cessions dégageant des plus-values imposables



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

9

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

- Les conditions de ressources pour l'AAH
- **L'octroi possible d'une aide sociale**
- La transmission du patrimoine entre frères et sœurs



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

10

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

L'octroi possible d'une aide sociale

1. Participation
2. Aide sociale
3. Récupération

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

11

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La contribution aux frais d'entretien et d'hébergement

900 € + 300 € = 300 €

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

12

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La contribution aux frais d'entretien et d'hébergement

A diagram illustrating the addition of two monetary values. On the left, a purple circle contains the text "100 000 €". To its right is a plus sign "+". Next is a red circle containing "2 000 €". To its right is an equals sign "=". Finally, on the far right, a grey circle contains "100 200 €".

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

13

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La contribution aux frais d'entretien et d'hébergement

Vigilance particulière pour les :

- Placements et livrets produisant des intérêts
- Placements distribuant des revenus
- Cessions dégageant des plus-values

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

14

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La prise d'une hypothèque légale

→ Constitution d'une créance du Conseil Départemental si la contribution est inférieure au coût de l'hébergement

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

15

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La récupération de l'aide sociale

Quelques rappels importants :

- L'AAH, l'AEEH, l'APL → Pas de récupération
- L'ACTP, la PCH
- Les frais d'hébergement
- L'aide à domicile → Récupération
- L'ASI, l'ASPA

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

16

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La récupération de l'aide sociale

Les cas de récupération au moment de la succession :

- Les héritiers sont **les parents, le conjoint ou les enfants** :
→ Pas de récupération
- Pour les autres héritiers (frères et sœurs par exemple) :
Ils apportent la preuve qu'ils ont assumé la **charge effective et constante** de l'adulte handicapé
→ Pas de récupération
- Ils n'apportent pas la preuve qu'ils ont assumé la charge effective et constante de l'adulte handicapé
→ Récupération



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

17

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La récupération de l'aide sociale

Les cas de récupération

→ Qui sont les héritiers ?



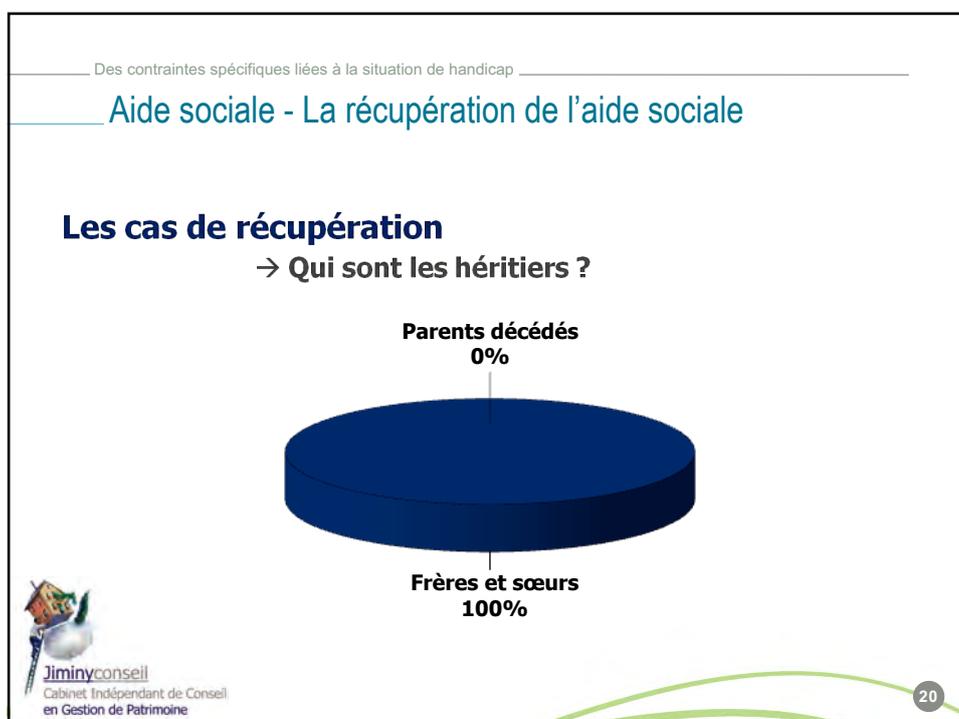
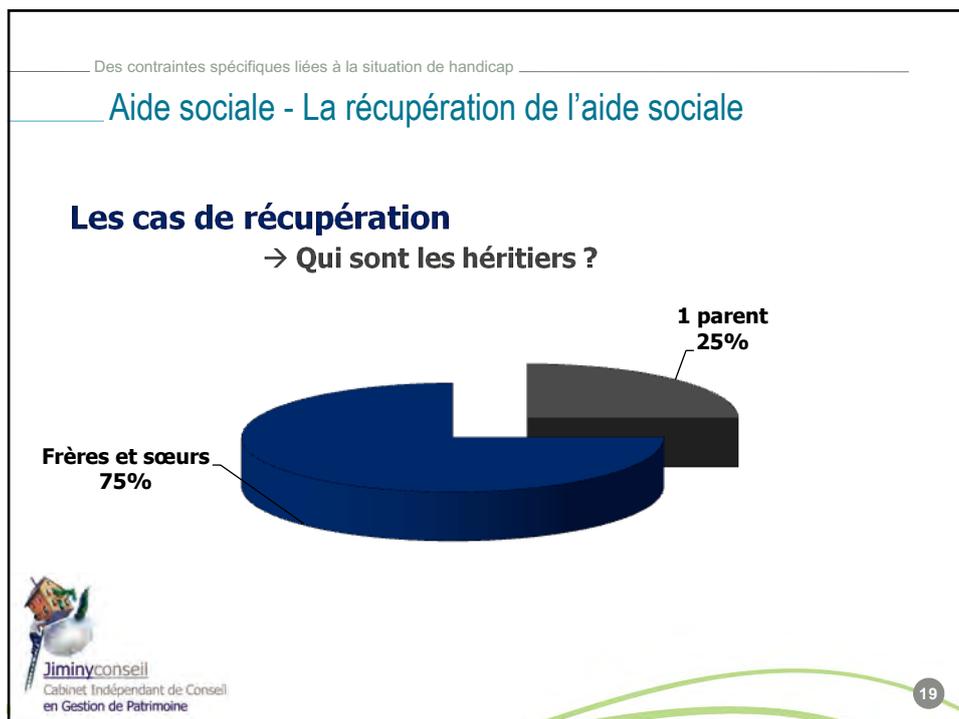
Frères et sœurs
50%

2 parents
50%



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

18



Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La récupération de l'aide sociale

Précisions importantes :

- Il s'agit d'une créance sur la succession et non sur les héritiers.
- La récupération s'exerce en valeur et non en nature



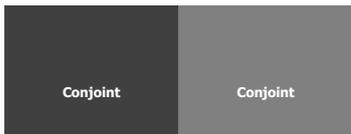
Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

21

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La récupération de l'aide sociale

Du vivant des parents



En cas de décès de l'un des parents



En cas de décès prématuré de Pierre




Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

22

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Aide sociale - La récupération de l'aide sociale

Après le décès de l'un des parents

Pierre	Paul	Conjoint survivant
--------	------	--------------------

Après le décès des deux parents

Pierre	Paul	Pierre	Paul
--------	------	--------	------

En cas de décès de Pierre

Pierre	Paul	Pierre	Paul
--------	------	--------	------



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

23

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

- Les conditions de ressources pour l'AAH
- L'octroi possible d'une aide sociale
- La transmission du patrimoine entre frères et sœurs



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

24

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Les droits de succession entre frères et soeurs

Un abattement réduit :

15 932 €

Un barème défavorable

→ Jusqu'à 24 430 € :	35%
→ Au-delà de 24 430 € :	45%

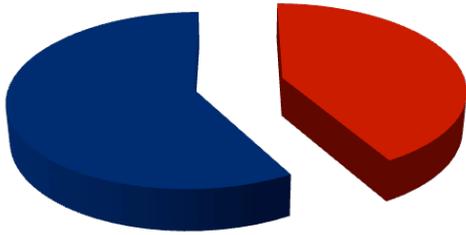


Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

25

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Les droits de succession entre frères et soeurs



■ Droits
■ Net transmis



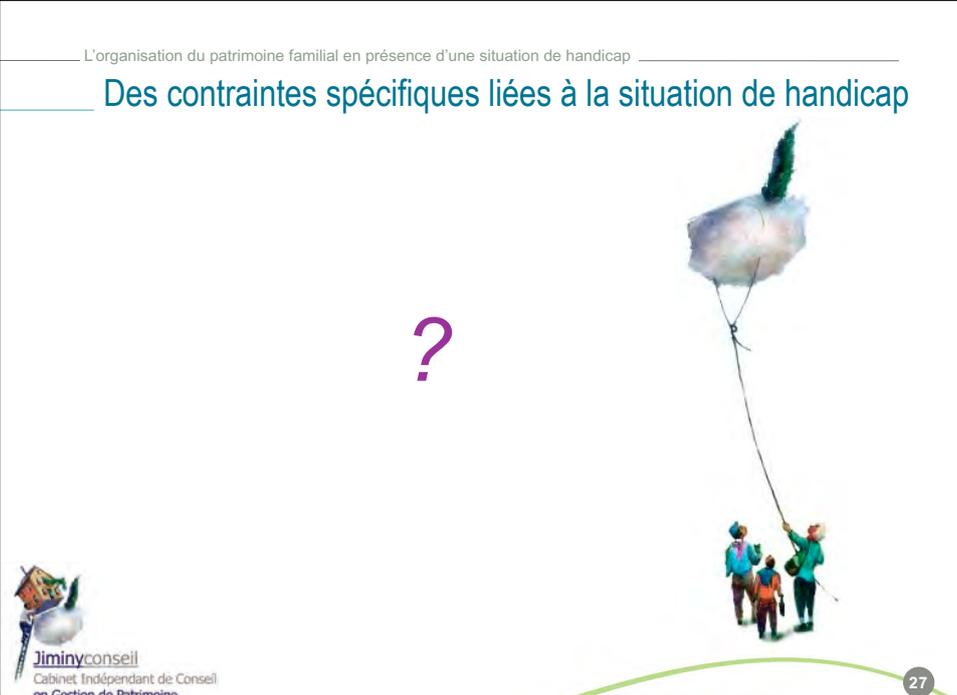
Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

26

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

?



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

27

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Un scénario défavorable ...



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

28

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

Les conditions de ressources pour l'AAH

Comment créer des ressources complémentaires ?

Resource	Value (€)
AAH	700
Placement non adapté	750

AAH **Placement non adapté**

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

29

Des contraintes spécifiques liées à la situation de handicap

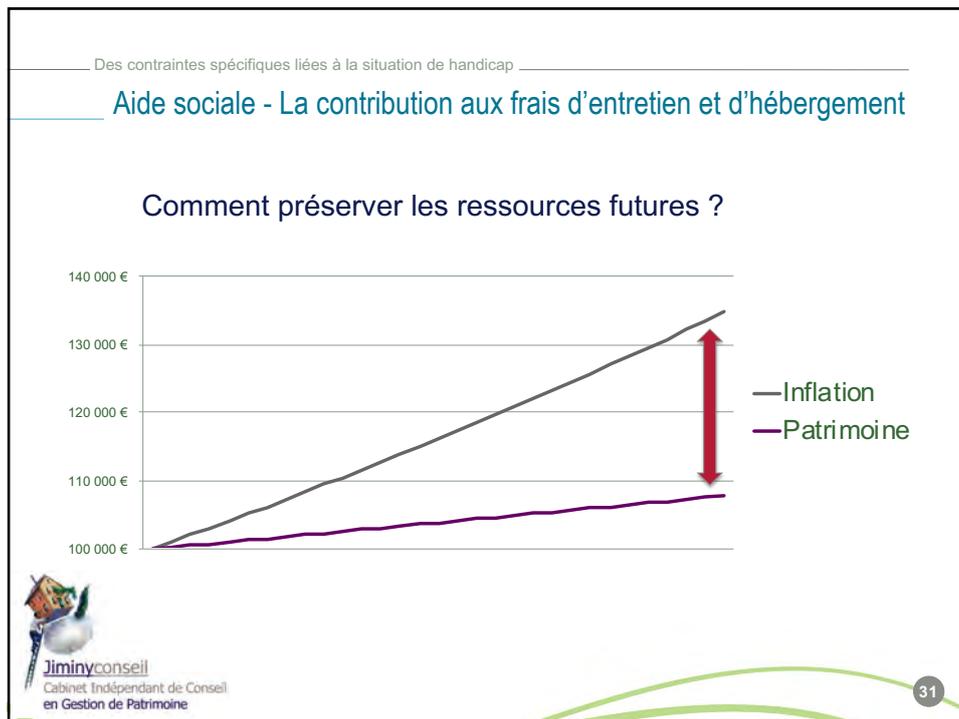
Aide sociale - La contribution aux frais d'entretien et d'hébergement

Comment créer une indépendance financière ?

300 € → 30 €

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

30



2.

L'optimisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

33

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

Les objectifs poursuivis

- Favoriser l'**autonomie** financière, malgré les contraintes spécifiques
- Mettre le patrimoine au service du **projet de vie**
- **Préparer** le patrimoine de la personne en situation de handicap à recevoir celui de ses parents
- **Réorganiser** sa part d'héritage au mieux de ses intérêts au moment de la succession des parents



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

34

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

Le patrimoine de la personne en situation de handicap

Immobilier (SCI) Livrets défiscalisés

Epargne Handicap

Proposition de structure du patrimoine

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

35

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

- Un contrat d'assurance vie...
- Souscrit par une personne en situation de handicap...
- Qui ne peut pas exercer une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

36

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

Dans le cadre de l'Épargne-Handicap, non prise en compte pour le calcul de l'**AAH** :

- Des intérêts capitalisés
- De tout ou partie des retraits

Intérêts

Partie des intérêts éventuellement fiscalisée

Capital

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

37

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

- Exemple :

$$100\,000\text{ €} + 2\% = 102\,000\text{ €}$$

Retrait de 2 000 €

- 1 961 € de capital
- 39 € d'intérêts

Base imposable : 39 €
Base pour l'AAH : 39 €
Ressource complémentaire réelle : 1 961 €

Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

38

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

- Autre exemple (après 8 ans) :
 - 70 000 € + 30 000 Intérêts = 100 000 €
 - Retrait de 2 000 €
 - 1 400 € de capital
 - 600 € d'intérêts / abattement : 4 600 €
 - Base imposable : 0 €
 - Base pour l'AAH : 0 €
 - Ressource complémentaire réelle : 2 000 €
 - Retrait possible sans impact sur l'AAH : 15 333 €



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

39

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

Dans le cadre de l'Épargne-Handicap, non prise en compte pour le calcul de l'**AAH** :

- De la rente viagère dans la limite de 1 830 € imposables par an

Age de déclenchement	Abattement de ...	Seuil pour l'AAH
- de 50 ans	30%	2 614 €
50 à 59 ans	50%	3 660 €
60 à 69 ans	60%	4 575 €
70 ans et +	70%	6 100 €



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

40

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

Dans le cadre de l'Épargne-Handicap, non prise en compte pour le calcul de la **contribution aux frais d'entretien et d'hébergement** :

- Des intérêts capitalisés
- De la rente viagère dans sa totalité



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

41

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

Dans le cadre de l'Épargne-Handicap, non prise en compte pour la **récupération de l'aide sociale** :

- De l'épargne transmise aux bénéficiaires en cas de décès



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

42

L'organisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap

L'Épargne-Handicap, solution dédiée et adaptée

Dans le cadre de l'Épargne-Handicap

- Transmission hors droits de succession dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire
- Au-delà, taxation forfaitaire limitée à 20% jusqu'à 852 500 € par bénéficiaire puis 32,25%



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

43

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

L'optimisation du patrimoine de l'adulte en situation de handicap



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

44

3.

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

45

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Les objectifs poursuivis

- **Assurer l'avenir** de l'enfant en situation de handicap
- Prendre en compte les projets de la **fratrie**
- Sauvegarder le **patrimoine familial**
- Veiller à l'**harmonie** familiale



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

46

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

4 Questions pour organiser la réflexion

- Combien ?
- Pourquoi ?
- Quoi ?
- Comment ?



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

47

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Combien ?

- Orientation de la quotité disponible

Nombre d'enfants	Réserve héréditaire globale	Quotité disponible
1	1/2	1/2
2	2/3	1/3
3 ou plus	3/4	1/4

- Utilisation de l'assurance vie



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

48

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Pourquoi ?

- Quels sont les **besoins** réels de chacun ?
- Quelle est l'aide déjà apportée à chacun ?
 - Prise en compte de l'aide financière quotidienne à l'adulte en situation de handicap ?
 - Cotisation à une rente-survie ?



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

49

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Quoi ?

- Tenir compte de la situation familiale dans sa globalité et du projet de vie de l'enfant en situation de handicap
- Eviter les situations d'indivision et/ou **isoler les biens revenant à l'enfant en situation de handicap**
- Lui attribuer si possible des biens adaptées aux contraintes spécifiques liées à la situation de handicap



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

50

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- La communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant
 - Protéger le conjoint
 - Reporter la succession au deuxième décès



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

51

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- La communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant
 - Tous les biens sont communs

Conjoint	Conjoint
----------	----------
 - En cas de décès de l'un des parents

Conjoint

 - Les enfants héritent au second décès

Pierre	Paul
--------	------



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

52

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- La Société Civile Immobilière (SCI)
 - Différencier possession et gestion
 - Eviter la prise d'hypothèque
 - Préserver la dimension familiale
 - Rendre opérante une libéralité résiduelle



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

53

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- La donation
 - Réduire la **pression fiscale**
 - Aider tout de suite un enfant
 - Effet immédiat
 - Irrévocable
- Si possible, une donation-partage



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

54

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- Le testament
 - Organiser ou finaliser la transmission
 - En mesure transitoire en attendant une donation
 - Prend effet au décès
 - Peut être modifié à tout moment



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

55

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- Les libéralités résiduelles
 - Transmission des parents vers un « 1^{er} gratifié »
 - Puis transmission du 1^{er} gratifié vers un ou des 2^{nds} gratifiés
 - Les seconds gratifiés tiennent leurs droits des parents ...



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

56

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

Les libéralités résiduelles

En cas de décès de l'un des parents

Pierre	Paul	Conjoint survivant
--------	------	--------------------

En cas de décès prématuré de Pierre

Paul	Paul	Conjoint survivant
------	------	--------------------

En cas de décès de Pierre après les deux parents

Paul	Paul	Paul	Paul
------	------	------	------



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

57

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

Les libéralités résiduelles

- Pour sauvegarder le patrimoine familial
- Pour gratifier une association
- Pour conserver la lignée familiale en cas de famille recomposée



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

58

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- Le contrat de capitalisation (ou le compte titres)
 - Pour constituer la part de l'enfant en situation de handicap
 - Fait partie de la succession
 - Peut être donné en nue-propriété
 - Reste disponible à tout moment



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

59

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

Comment ?

- L'assurance vie
 - Libre choix du bénéficiaire
 - Reste disponible à tout moment
 - Exonération de droits de succession dans certaines limites



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

60

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

La Rente Survie, une solution complémentaire

- Une assurance en cas de décès...
- Souscrite par le(s) parent(s) ou proche(s) de la personne en situation de handicap...
- Qui ne peut pas acquérir une instruction ou une formation professionnelle d'un niveau normal ou ne peut pas exercer une activité professionnelle dans des conditions normales de rentabilité...
- Pour que la personne en situation de handicap perçoive une rente viagère qui ne sera pas prise en compte pour
 - Le calcul de l'AAH
 - La contribution aux frais d'entretien et d'hébergement



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

61

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

L'organisation de la transmission du patrimoine des parents

?



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

62

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap



**La gestion
des ressources
et du patrimoine
des personnes
handicapées**



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

63

L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

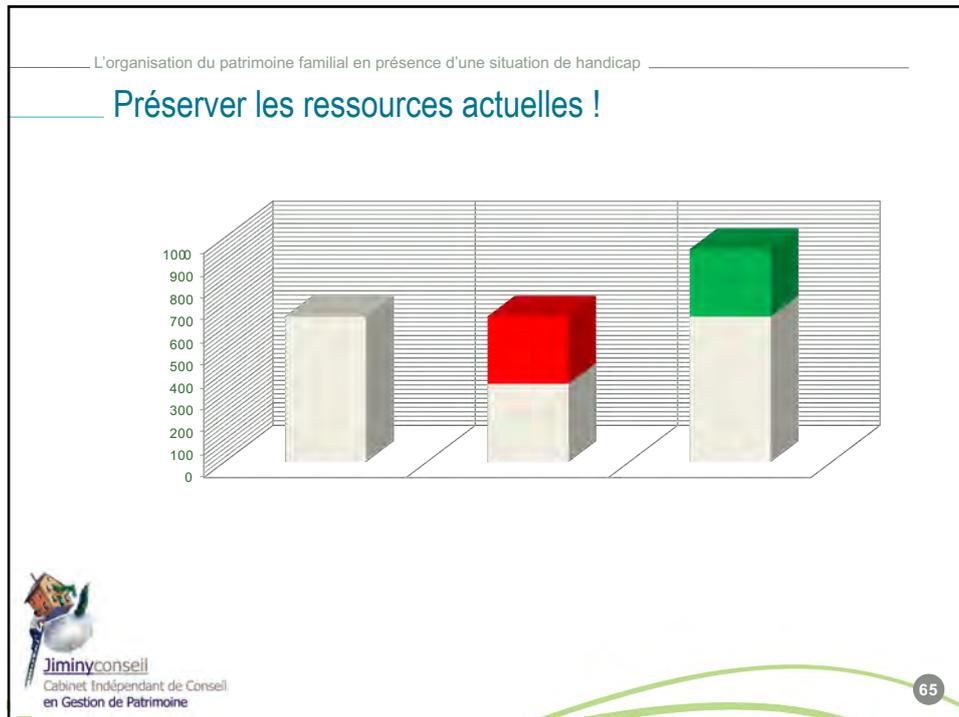
Tentative de synthèse

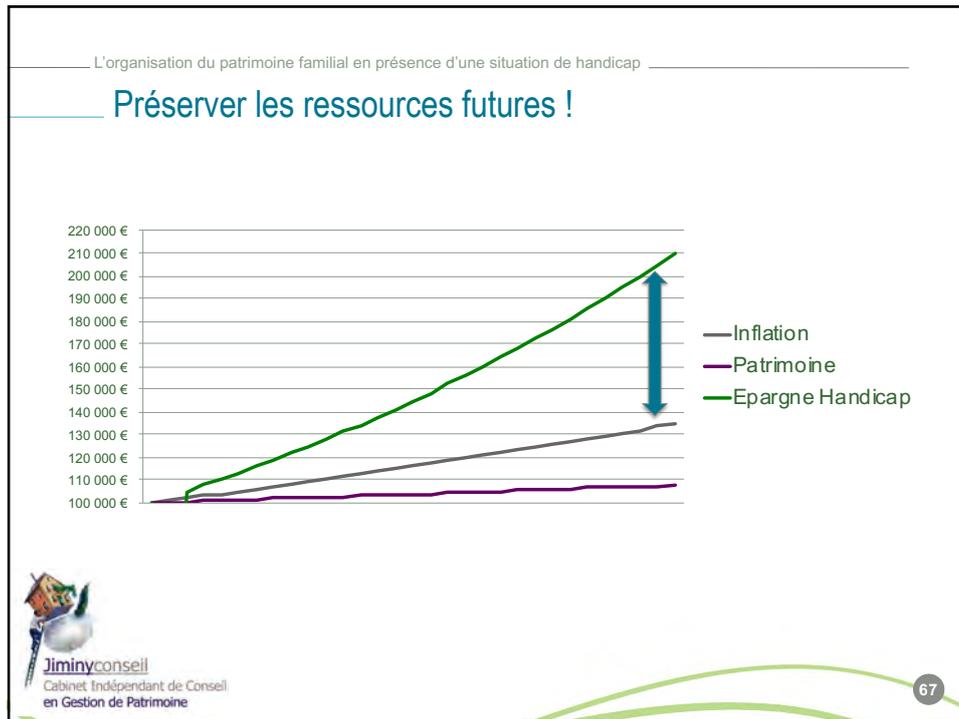
Un scénario plus favorable ...



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

64





L'organisation du patrimoine familial en présence d'une situation de handicap

« En ce qui concerne l'avenir,
il ne s'agit pas de le prévoir
mais de le rendre possible »

Antoine de Saint-Exupéry



www.jiminyconseil.com



Jiminyconseil
Cabinet Indépendant de Conseil
en Gestion de Patrimoine

69